

# Hydro-Québec, une entreprise en péril?

par Magali Marc

**D**epuis le dépôt de son livre blanc sur l'énergie, en 1978, le gouvernement du Québec semble incapable de se «brancher» sur une politique énergétique cohérente. Au lieu de consulter l'opinion publique, comme le demande depuis près de six ans le Front commun pour un débat public sur l'énergie,<sup>1</sup> et comme l'avait promis le ministre Bérubé, le gouvernement utilise les projets de barrages d'Hydro-Québec pour satisfaire à la fois son échecancier politique et son besoin de surenchère électorale, face à un Robert Bourassa qui, lui, ne se gêne pas pour promettre «deux fois la Baie James» aux Québécois-es (et 200 000 emplois ?).

Déjà, en inaugurant le nouveau bureau d'Hydro-Québec à New York, le premier ministre Lévesque laissait entendre que la société d'État était prête à «aménager» d'autres rivières au Québec, si elle obtenait de nouveaux contrats d'exportation d'électricité aux États-Unis.

Monopole québécois d'électricité, société d'État apparemment prospère et bien gérée, Hydro-Québec est en fait un géant aux pieds d'argile, qui doit actuellement 19 milliards \$, dont les 2/3 à des prêteurs de l'extérieur du Québec. Selon un article d'Alain Dubuc paru dans *La Presse* du 19 mars, Hydro calcule qu'en 1988 ou 1989 ses «revenus de ventes aux États-Unis seront égaux aux paiements dus aux créanciers américains». Ce qui démontre qu'Hydro-Québec dépend du marché américain pour se rentabiliser. Mais le marché américain, lui, ne dépend pas d'Hydro-Québec pour s'alimenter en énergie, au contraire. Qui détient alors le gros bout du bâton ?

Un document intitulé *Report to the Congress of the United States*, rédigé en septembre 1982 par le Contrôleur général des États-Unis, préconise la nécessité pour les Américain-es de contrôler les importations canadiennes d'électricité au moyen de directives claires. Les Américains sont donc très prudents quant à une possible dépendance envers l'énergie venue du Canada. Non seulement disposent-ils d'autres sources, par exemple leur charbon dont ils possèdent de vastes réserves, mais en plus, le Québec n'est pas le seul fournisseur en ligne. Plusieurs provinces canadiennes, dont l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, veulent désespérément exporter leurs surplus d'électricité aux États-Unis pour améliorer leur balance commerciale.

Pour être concurrentielle, Hydro-Québec sera donc toujours obligée d'offrir ses surplus au prix le plus bas possible. D'un autre côté, et bien qu'elle soit dans une période de surplus inégaux, elle continue à hausser ses tarifs pour les consomma-

trices-teurs québécois-es. Pourquoi ? Et comment, face à de telles contradictions, croire à la rentabilité de l'entreprise ?

## Mauvais calculs

En fait, il faut démolir une fois pour toutes le mythe tenace selon lequel Hydro-Québec serait l'entreprise la mieux gérée et la plus rentable au Québec. «Au cours des quinze dernières années, Hydro-Québec a accumulé les mégawatts et les erreurs<sup>2</sup>» en sous-évaluant de plus de 300 % les coûts du projet (amputé) de la Baie James, en surestimant toujours le taux de croissance de la demande d'électricité au Québec, mais aussi en oubliant de tenir compte dans ses évaluations de l'effet combiné de la pénétration du gaz naturel, des programmes d'isolation et d'économies d'énergie, de la dénatalité, des faiblesses structurelles de l'économie québécoise et de l'utilisation des énergies «redécouvertes».

En plus, Hydro-Québec a mal calculé l'évolution du prix du pétrole et se mord aujourd'hui les doigts d'avoir établi le prix de l'électricité à 80 % de celui du pétrole, dans ses contrats d'exportation avec les États-Unis. Le pétrole ayant dégringolé, les revenus d'Hydro en ont fait autant... La chute du dollar canadien, par rapport au dollar US, influe également sur la dette d'Hydro, puisque ses emprunts ont été négociés en dollars américains.

Malgré cet endettement croissant, Hydro-Québec annonçait en mars des dépenses de 5,3 milliards \$ d'ici 1990, entre autres pour accélérer les travaux de LG 2 et Manic 5. Pour justifier cette expansion, la société prétend toujours que la demande d'électricité au Québec connaîtra une hausse annuelle moyenne de 3,1 %.

En février dernier, un article de la Presse Canadienne, selon lequel Jacques Parizeau aurait traité Hydro-Québec de «canard boîteux», faisait sursauter pas mal de monde, surtout dans l'édifice de la rue Dorchester à Montréal, où se concentrent les administrateurs du pouvoir électrique (au siège social d'Hydro-Québec) et du pouvoir politique (au bureau du premier ministre). M. Parizeau rétorquait

ensuite que ses propos avaient été caricaturés, mais il n'en répétait pas moins que «le rapport équité/dette (d'Hydro-Québec) est beaucoup trop bas<sup>3</sup>». Cela s'appelle mettre des gants de velours pour attirer l'attention sur la dette de 19 milliards \$ d'Hydro, beaucoup trop lourde pour le gouvernement en est garant.

De façon fort significative, les trois syndicats des travailleurs d'Hydro-Québec révélaient en février que la société étudiait sérieusement la possibilité de remettre à des entreprises privées «la construction et l'exploitation de petites centrales»<sup>4</sup> au Québec. Alors que les groupes écologiques luttent, barrage par barrage, pour empêcher Hydro de harnacher toutes les rivières québécoises, voilà qu'il est question de privatiser cette responsabilité. Le cas échéant, ces entreprises auraient-elles, comme Hydro, des droits absolus d'expropriation ? Serait-elles soumises aux procédures des études d'impact sur l'environnement ? Se présenteraient-elles de bonne grâce devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), avec toutes les données pertinentes et dans les délais requis ?

Toutes ces questions resteront sans réponse tant que cette «fuite» syndicale ne sera pas reconnue par la direction d'Hydro-Québec. Une fois de plus (et de trop), des décisions majeures pour l'avenir du Québec se prennent dans les couloirs, sans que les Québécois-es aient eu leur mot à dire. On préfère nous laisser croire que nous sommes les heureux-ses propriétaires de la Baie James, même si elle appartient en fait à des Hydro-créanciers toujours plus gourmands. ✎

1/ Le Front commun pour un débat public sur l'énergie a été fondé en novembre 1979 et regroupe 80 organismes d'intérêts divers.

2/ Mémoire présenté par la Société pour vaincre la pollution (SVP) au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, en février 1985, et préparé par Pierre Lacombe.

3/ Jacques Parizeau (discours à la Chambre de commerce Rive-Sud), in *Le Devoir*, 16 mars 1985.

4/ «Hydro étudie la possibilité de centrales électriques privées», Louis-Gilles Francoeur, in *Le Devoir* 28 février 1985.